

CENTRE D'HISTOIRE ET D'ARCHIVES DU TRAVAIL (CHAT)

**Assemblée annuelle générale 2016**

**Avis de convocation**

Aux membres individuels et institutionnels

Par la présente, vous êtes convoqué-e à l'assemblée générale annuelle du Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT) qui se tiendra le **mercredi 30 mars à 19h**, dans nos locaux, au 2350, avenue De La Salle, Montréal.

Nous saluerons cette deuxième année d'opérations du CHAT par un verre de vin.

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour et le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Conformément aux Règlements généraux, les membres qui veulent proposer des amendements aux Règlements généraux doivent les transmettre au secrétaire au moins trente jours avant l'assemblée générale annuelle.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jacques Desmarais, secrétaire-trésorier  
Montréal, le 5 février 2016

**CENTRE D'HISTOIRE ET D'ARCHIVES DU TRAVAIL (CHAT)****Ordre du jour****3<sup>e</sup> assemblée générale annuelle**

mercredi 30 mars 2015, 19h.  
2350, avenue de La Salle, Montréal

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président ou d'une présidente de séance ainsi qu'un ou une secrétaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> assemblée générale annuelle (25 février 2015, Annexe 1)
5. Rapport des administrateurs
6. Rapport financier
7. Ratification de la modification de la cotisation des membres institutionnels (Annexe 2)
8. Présentation du Plan d'action 2016
9. Présentation du budget 2016 et adoption des montants de la cotisation
10. Élection des administrateurs
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Jacques Desmarais, secrétaire-trésorier

## Annexe 1

### CENTRE D'HISTOIRE ET D'ARCHIVES DU TRAVAIL (CHAT)

**Procès-verbal**  
**2<sup>e</sup> assemblée générale annuelle**  
 mercredi 25 février 2015, 19 h  
 2350, avenue De La Salle, Montréal

#### 1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 30.

#### 2. Nomination d'un président ou d'une présidente de séance ainsi que d'un ou d'une secrétaire

Les membres acceptent Jean-Pierre Lacoste comme président de séance et Jacques Desmarais comme secrétaire.

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution : AG 01-150225-R01

Il est proposé par Henri Goulet, appuyé par Joël-Vincent Cyr, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.  
 ADOPTÉ

#### 4. Acceptation des nouveaux membres

Résolution : AG 01-150225-R02

Il est proposé par Jacques Desmarais, appuyé par Mona-Josée Gagnon, d'admettre à titre de membre du CHAT :

1) les personnes suivantes : Ginette Boursier, Guy Champagne, Céline Lamontagne, Philippe Lapointe et Gilles Léveillé;

2) les organismes suivants : AIEST, section locale 262 (Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada, FAT-COI, CTC, FTQ), Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ); Organisation des retraitées et retraités de le CSN (ORCSN); Syndicat des auxiliaires administratifs, de recherche et d'enseignement, Université Laval (AFPC).

ADOPTÉ

#### 5. Adoption du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> assemblée générale annuelle du CHAT (4 déc. 2013)

Résolution : AG 01-150225-R03

Il est proposé par André Leclerc, appuyé par Sam Boskey, d'adopter le procès-verbal de la 1<sup>re</sup> assemblée générale annuelle du CHAT (4 décembre 2013).

ADOPTÉ

#### 6. Rapport des administrateurs

Résolution : AG 01-150225-R04

Le rapport des administrateurs est déposé et présenté par la présidente du conseil d'administration, Mona-Josée Gagnon. Elle expose les grandes lignes du rapport : le conseil d'administration a tenu huit réunions ; il a désigné ses dirigeants (présidente, vice-président, secrétaire, trésorier et conseillers) et partagé entre les huit administrateurs les différents dossiers (relations avec les centrales syndicales et avec les organismes de défense des travailleurs et travailleuses, formation, communications, relations avec les chercheurs et chercheuses). Au début, les énergies ont été concentrées dans la sollicitation d'adhésion de membres institutionnels et individuels avec comme résultats l'adhésion de centrales syndicales (FTQ, CSN, CSQ, FIQ, FAE), un fonds de travailleurs (Fondation CSN), une quinzaine de syndicats, deux groupes de défense des travailleurs (Au bas de l'échelle, Mouvement Action Chômage), le

Regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ) ainsi qu'une quarantaine de membres individuels, majoritairement des syndicalistes actifs ou retraités.

Le conseil a adopté une Politique d'acquisition et constitué un Comité d'acquisition qui fait l'analyse des dossiers et formule ses recommandations au conseil d'administration. Les actions accomplies afin de diffuser l'action du CHAT ont été les suivantes : conception et mise en place d'un site Internet ([www.archivesdutravail.quebec](http://www.archivesdutravail.quebec)) conçu et réalisé avec la collaboration étroite du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) et son coordonnateur scientifique, Nicolas Roby; publication de quatre numéros du Bulletin d'information transmis aux membres; conception et impression d'un dépliant d'information sur la mission du CHAT. Une collaboration étroite a été établie avec le Regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ), notamment par la voie du Bulletin du RCHTQ.

Le CHAT a retenu les services d'un archiviste conseil, Marc Comby, et des techniciens en archivistique ont été embauchés sur une base contractuelle et des étudiants-es en technique documentaire ont aussi été mobilisés-es dans le cadre de leur stage pour réaliser le traitement de certains dossiers. Dès janvier 2014, le CHAT a aménagé ses bureaux dans les locaux généreusement offerts par la direction de l'Union des employés et employées de service - UES-800 (FTQ) ; depuis janvier 2015, nous sommes installés dans les locaux offerts aussi généreusement par le bureau régional de Montréal du Syndicat des Métallos (FTQ).

Les services ont compris l'évaluation des besoins de syndicats en gestion de l'information et en documentation, la définition de règles de conservation, la classification, la cotation et la structuration des documents et la réalisation de répertoires des archives ; l'archiviste conseil du CHAT a été appelé à donner des conseils techniques sur la conservation et le traitement d'archives dans des syndicats et à participer à des activités de formation sur un système de classement ainsi qu'à la mise à jour de cours sur la gestion des documents et des archives.

Le traitement (un instrument de recherche pour faciliter le repérage des documents est réalisé dans chaque cas) et l'acquisition d'une dizaine de fonds d'archives principalement syndicales ont été effectués. Grâce à une subvention de Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ) et une contribution du syndicat, le traitement des archives du Syndicat des débardeurs de Montréal SCFP, section locale 375 (FTQ) a été effectué : les 53 boîtes d'archives (environ 15.80 mètres linéaires) ont été conservées et composent le *Fonds des débardeurs de Montréal - SCFP - Section locale 375*; le syndicat assurera la conservation de ce fonds dans des locaux adéquats et accessibles aux chercheurs-euses. Une subvention du Fonds de solidarité FTQ a permis d'entreprendre le traitement des archives de la FTQ reliées aux fonctions de Fernand Daoust, secrétaire général (1969-1991) et président de la FTQ (1991-1993). Le CHAT a obtenu une subvention de BANQ en vue du traitement des archives du Syndicat des employés-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ).

Un projet de produire des capsules de cyberformation a été amorcé : la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a offert sa collaboration active à la production de capsules (vidéo de 2-3 minutes) sur divers sujets : présentation du CHAT; pourquoi les archives; valeur historique d'un document; quoi faire avec les documents; calendrier de conservation et plan de classification; consultation des documents historiques.

L'ensemble de ces actions exige évidemment des ressources financières. Les cotisations annuelles des membres constituent la première étape de nos besoins de financement. Comme mentionné lors de la première assemblée annuelle, notre fonds de démarrage a été assuré par un don de la Caisse d'économie Desjardins des Travailleurs unis (15 000\$). Au cours de la dernière année, à l'invitation de la direction de la FTQ, les syndicats de la FTQ ont effectué un don de 37 081,90\$ au CHAT en vue de lui permettre d'engager la grande majorité des actions énumérées dans ce rapport. Des démarches ont aussi été entreprises auprès des fonds de travailleurs et des coopératives financières afin d'obtenir leur participation financière aux actions du CHAT; des accords de principe ont été discutés en vue de participer directement au financement du coût du traitement de dossiers d'archives syndicales spécifiques lorsqu'une contribution financière syndicale pourra être définie.

L'adoption du rapport est proposée par Mona-Josée Gagnon, appuyée par Joël-Vincent Cyr.

ADOPTÉ

Une motion de remerciements pour le travail accompli par les administrateurs et les personnes qui ont contribué à ces actions, notamment Nicolas Roby (CRIMT), est proposée par Jean-Pierre Lacoste et acceptée par les membres.

## **7. Règlements généraux : ratification des amendements aux Règlements généraux**

Résolution : AG 01-150225-R05

Attendu que le conseil d'administration a adopté des modifications aux règlements généraux (Annexe 1);  
Attendu les explications fournies à l'appui du besoin d'apporter ces modifications;  
Il est proposé par Jacques Desmarais, appuyé par Philippe Lapointe, de ratifier les amendements proposés

ADOPTÉ

### **8. Rapport financier**

Résolution : AG 01-150225-R06

Le Bilan et l'État des résultats pour l'année financière 2014 sont déposés (annexe 2) et présentés.

Il est proposé par Jacques Desmarais, appuyé par Jacques Rouillard, d'adopter le Bilan 2014 et de l'État des résultats 2014.

ADOPTÉ

Une motion de remerciements pour le travail important et minutieux accompli par Christine Carrière dans la comptabilité et la préparation des états financiers du CHAT est proposée par Jacques Desmarais et est acceptée par les membres.

### **9. Présentation du plan d'action 2015**

Résolution : AG 01-150225-R07

Le Plan d'action 2015 est déposé et présenté par le vice-président du conseil, André Leclerc, qui énumère les éléments retenus de façon prioritaire :

1. le traitement de fonds d'archives de certains syndicats avec qui le CHAT a déjà obtenu un accord de principe à cette fin;
2. le contact systématique et la sollicitation d'une quarantaine de syndicats qui ont exprimé leur intérêt à ce sujet (les syndicats répondants au questionnaire du CHAT); une opération méthodique de prise de contact sera menée auprès des organisations syndicales qui n'ont pas encore répondu au questionnaire;
3. la poursuite de la pratique de favoriser l'acquisition et la préservation des fonds d'archives personnelles ou institutionnelles et d'accepter que des organisations conservent leurs archives dans leurs locaux une fois le traitement complété;
4. le développement d'outils pédagogiques à l'intention des responsables des archives dans les différentes organisations;
5. l'expérimentation d'activités complémentaires telles le soutien technique aux responsables qui souhaiteraient rédiger l'histoire de leur organisation ou la réalisation d'entrevues avec les acteurs d'événements qui ont marqué l'histoire du monde du travail québécois;
6. la diffusion des activités : Bulletin (publication quatre fois par année) et site Internet ([www.archivesdutravail.quebec](http://www.archivesdutravail.quebec));
7. la mise à jour du répertoire des fonds d'archives conservés dans différentes institutions publiques;
8. la recherche d'un financement qui assure le développement des services du CHAT et sa pérennité.

Au cours de la discussion du rapport, les commentaires suivants ont été énoncés :

- a. établir une jonction entre la mission et les actions du CHAT et les programmes et les activités de formation syndicale;
- b. définir davantage le potentiel archivistique réel du milieu syndical au delà du bilan archivistique déjà réalisé (Rapport Couture, 2013) en tenant compte de l'environnement actuel : les opérations courantes des centrales syndicales actives dans des secteurs qui leur sont propres, par exemple les organismes confédéraux (centrale, fédérations, conseils centraux) à la CSN ou la centrale et les syndicats à la CSQ; les rapports déjà établis par des syndicats avec les sociétés historiques de leur région d'appartenance ;
- c. accorder la priorité à l'entrée en contact avec les syndicats intéressés, notamment les syndicats répondants au questionnaire de 2013 et la sollicitation de syndicats susceptibles d'intérêt à l'occasion de la tournée des congrès des fédérations-CSN en 2015 ;
- d. s'inspirer de l'expérience récente de militants de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMA), section locale 712, à l'occasion de leur 75<sup>e</sup> anniversaire : participation à des séances de formation à l'apprentissage de l'écriture de l'histoire du syndicat ; récupération d'archives en cours en vue d'une exposition sur le site Internet du syndicat ;
- e. poursuivre la pratique d'acquisition et de conservation d'archives originales (document-papier) ou éventuellement numérisées ;
- f. partager un fantasme : la remise à chaque nouveau membre d'un syndicat non seulement de la copie de la convention collective de travail, mais aussi d'une brochure sur l'histoire du syndicat

- g. prendre conscience du sens de l'agrément éventuel du CHAT comme service d'archives privées par BANQ : la reconnaissance comme organisme avec une mission spécifique (monde du travail) au niveau national ; l'accès à un financement récurrent et à des programmes de subvention spécifique ; la nécessaire cohabitation avec d'autres services agréés et actifs dans les régions ;
- h. préciser les cibles du CHAT : surtout les syndicats locaux et parfois les syndicats nationaux, étant donné que les centrales syndicales sont déjà engagées dans la constitution et la conservation des fonds d'archives de leurs instances centrales et régionales selon le cas ;
- i. définir une approche appropriée pour sensibiliser les syndicats recherchés : en plus des contacts auprès des directions syndicales, d'autres actions mériteraient examen : expositions publiques d'archives, arrimage avec les services de formation syndicale ;
- j. accroître les moyens d'accès aux syndicats : faire la carte géographique des unités susceptibles d'être intéressées à la rédaction de leur histoire (anniversaire avancé : 40, 50, 60 ans) ; mobiliser des historiens pour identifier les unités susceptibles de constituer un fonds d'archives.

Suite à la discussion, il est proposé par André Leclerc, appuyé par Henri Goulet, d'adopter le Plan d'action 2015.  
ADOPTÉ

#### **10. Présentation du Budget 2015 et ratification des montants de la cotisation (membres individuels et institutionnels)**

Résolution : AG 01-150225-R08

Le Budget 2015 adopté par le conseil d'administration est présenté et discuté; les commentaires suivants sont énoncés :

- a. les produits (dons, subventions et contrats de services) escomptés au cours de l'année dépendent beaucoup du succès des démarches de sollicitation qui continueront d'être entreprises auprès des syndicats intéressés à constituer leur fonds d'archives;
- b. les charges prévues incluent des dépenses de fonctionnement modérées et calquées sur l'expérience de 2014;
- c. le surplus accumulé à la fin de 2014 permettra d'absorber l'insuffisance des revenus escomptés à ce jour;
- d. des démarches de financement (dons, subventions) auprès des organisations syndicales et des gouvernements sont estimés être peu susceptibles de succès dans la conjoncture socioéconomique actuelle.

La ratification par l'assemblée générale annuelle (art. 5.1, Règlements généraux) des montants de la cotisation tels que prévus dans le Budget 2015 est proposée : 15 \$ pour les individus; 50 \$ pour les institutions.

Il est proposé par Mona-Josée Gagnon, appuyée par Raphaël Erkoreka, de recevoir le Budget 2015 et de ratifier les montants de la cotisation.

ADOPTÉ

#### **11. Élection des administrateurs**

Jean-Pierre Lacoste est nommé président d'élection par l'assemblée générale et Jacques Desmarais, secrétaire d'élection.

#### **Résolution : AG 01-150225-R09**

Proposition de Mona-Josée Gagnon, appuyée par André Leclerc

ADOPTÉE

Seize personnes sont mises en nomination. Huit d'entre elles déclinent l'offre. Il reste huit personnes qui ont accepté leur mise en nomination (les messages par courriel de François Gagnon, Yves Lacroix et Claude Rioux acceptant les mises en nomination sont déposés):

- Marc Comby, proposé par Joël Vincent Cyr
- Jacques Desmarais, proposé par André Leclerc
- Mona-Josée Gagnon, proposée par André Leclerc
- André Leclerc, proposé par Gilles Léveillé

- Claude Rioux, proposé par Jacques Desmarais
- Jacques Rouillard, proposé par Mona-Josée Gagnon
- François Gagnon, proposé par Jacques Desmarais
- Yves Lacroix, proposé par Jacques Desmarais

Le président d'élection déclare ces huit membres élus par acclamation administrateurs du CHAT.

## 12. Période de questions

Il n'y a pas de questions.

## 13. Levée de l'assemblée

Résolution : AG 01-150225-R10

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Il est proposé par André Leclerc, appuyé par Raphaël Erkoreka, de lever l'assemblée.

ADOPTÉ

---

Jean-Pierre Lacoste  
Président d'assemblée

---

Jacques Desmarais  
Secrétaire d'assemblée

Liste des membres et personnes présentes à l'assemblée générale annuelle  
Colette Bernier; Sam Boskey; Marc Comby; Joël Vincent Cyr; Jacques Desmarais; Raphaël Erkeroka; Mona-Josée Gagnon; Éric Goudreau; Henri Goulet; Frédéric Grenier; Jean-Pierre Lacoste; Philippe Lapointe; André Leclerc; Gilles Léveillé; Jacques Rouillard; Georges Tawell.

## Annexe 1

### CHAT : ratification des modifications aux Règlements généraux

Le conseil d'administration a adopté les modifications suivantes aux Règlements généraux :

1. en vue de changer la période de l'exercice financier, des modifications sont apportées à l'article 9.1 ; pour des motifs de cohérence, les articles 5.1 et 6.1.1 ont aussi été modifiés;
2. une coquille est corrigée au sujet du nombre des conseillers au conseil d'administration (art.8.5) ;
3. le processus d'amendements des règlements est rendu conforme aux dispositions de la Loi sur les compagnies (art. 10).

Ces modifications ont été adoptées par le conseil d'administration à sa réunion du 5 décembre 2014 ; conformément à la Loi sur les compagnies du Québec, les modifications doivent être ratifiées par l'assemblée générale annuelle, à défaut de quoi elles deviennent désuètes.

#### 1.a Exercice financier

Texte actuel

9.1 Exercice financier

L'exercice financier du CHAT débute le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

Texte nouveau

9.1 Exercice financier

L'exercice financier du CHAT se termine le 31 décembre de chaque année, ou à toute autre date qu'il plaira au conseil d'administration de fixer de temps à autre par résolution.

#### 1.b Période de membership

Texte actuel

5.1 La cotisation annuelle de chaque catégorie de membres est fixée par le conseil d'administration et ratifiée par l'assemblée générale annuelle. La période de membership est comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 août de l'année suivante, suivant l'exercice financier.

Texte nouveau

5.1 La cotisation annuelle de chaque catégorie de membres est fixée par le conseil d'administration et ratifiée par l'assemblée générale annuelle. La période de membership est comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année suivante, suivant l'exercice financier.

### **1.c Assemblée générale annuelle**

Texte actuel

#### 6.1.1 Convocation

L'assemblée générale annuelle est convoquée à l'automne. Elle doit être annoncée aux membres par courrier postal quarante-cinq jours de calendrier avant sa tenue. La convocation doit inclure une proposition d'ordre du jour et des propositions d'amendements aux règlements s'il y a lieu.

Texte nouveau

#### 6.1.1 Convocation et tenue de l'assemblée

L'assemblée générale annuelle est tenue avant le 31 mars. Elle doit être annoncée aux membres par courrier postal quarante-cinq jours de calendrier avant sa tenue. La convocation doit inclure une proposition d'ordre du jour et les propositions de ratification des amendements aux règlements s'il y a lieu.

## **2. Rôle des dirigeants**

### 8.5 Conseillers

Les trois conseillers ont des fonctions spécifiques selon leurs compétences et les besoins émis par le conseil d'administration.

Texte nouveau

### 8.5 Conseillers

Les conseillers ont des fonctions spécifiques selon leurs compétences et les besoins émis par le conseil d'administration.

## **3. Modifications aux règlements**

Texte actuel

### 10. Modifications aux règlements

10.1 Des amendements aux règlements pourront être proposés par le conseil d'administration ou par les membres.

10.2 Les propositions d'amendements venant des membres devront être soumises au conseil d'administration au moins trente jours avant l'assemblée annuelle.

10.3 Les amendements devront être adoptés par les deux-tiers des membres réunis à l'assemblée annuelle.

Texte nouveau

### 10. Modifications aux règlements

10.1 Les règlements peuvent être modifiés par résolution du conseil d'administration ; les modifications entrent en vigueur dès leur adoption ; ils doivent être ratifiés à majorité simple (50% + 1) des voix des membres réunis en assemblée générale, annuelle ou extraordinaire, à défaut de quoi ils sont désuets à compter de cette assemblée.

10.2 Les propositions d'amendements venant des membres devront être soumises au conseil d'administration au moins trente jours avant l'assemblée annuelle ; ils doivent être approuvés par le conseil d'administration et ratifiés selon les conditions énoncées à l'article 10.1.

jacques desmarais, secrétaire du conseil d'administration

5 janvier 2015



## Annexe 2

**Ratification de la modification de la cotisation  
des membres institutionnels**

Les règlements généraux édictent que « la cotisation annuelle de chaque catégorie de membres est fixée par le conseil d'administration et ratifiée par l'assemblée générale annuelle » (art. 5.1).

Le 4 décembre 2015, le conseil d'administration a adopté une résolution en vue de réviser le taux de cotisation des membres institutionnels.

**RÉSOLUTION CA-2015-12-04-08**

Attendu la proposition de réviser le taux de cotisation des membres institutionnels en fonction de leurs effectifs fort variés;

Attendu la discussion sur l'opportunité de maintenir un niveau modique de cotisation en adoptant un mode gradué;

Il est proposé par André Leclerc, appuyé par François Gagnon, que la cotisation des membres institutionnels soit établie selon le mode suivant : 1 - 1000 membres : 50\$; 1001 - 10 000 membres : 150\$; 10 001 membres - 200 000 membres : 250\$ ; 200 001 et plus : 300\$.

**ADOPTÉ**